



COLLOQUE

LE SECRET PROFESSIONNEL DE L'AVOCAT

15 octobre 2021

Centre Panthéon, Salle des Conseils
(escalier M, 2e étage). Retransmission
sur ZOOM

INSCRIPTION OBLIGATOIRE - PLUS D'INFOS
ASSAS-UNIVERSITE.FR

Colloque organisé par l'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris (ICP) et le Laboratoire de Droit privé et de Sciences Criminelles d'Aix-en-Provence (LDPSC)

L'Institut de criminologie et de droit pénal de Paris ([ICP](#)) présente un colloque, le vendredi 15 octobre 2021, sur le thème « **Le secret professionnel de l'avocat** ».

Organisation : [Pauline LE MONNIER DE GOUVILLE](#), maître de conférences en droit public (université Paris 2 Panthéon-Assas) et [Jean-Baptiste PERRIER](#), professeur de droit privé et sciences criminelles (université Aix-Marseille).

Programme

Mot d'accueil par [Stéphane BRACONNIER](#), président de l'université Paris 2 Panthéon-Assas

Allocution d'ouverture

- > Éric DUPOND-MORETTI, garde des Sceaux, ministre de la Justice
- > Jérôme GAVAUDAN, président du Conseil national des barreaux

Les contours du secret professionnel de l'avocat

Présidence : [Agathe LEPAGE](#), professeur à l'université Paris 2

L'affirmation du secret professionnel

Alice MANCHON, doctorante à l'université Paris 2 et Stefan TRIFKOVIC, doctorant à Aix-Marseille université



Le domaine du secret professionnel

Maître Matthieu BOISSAVY, avocat aux barreaux de Paris et de New York, vice-président de la commission Libertés et Droits de l'homme du Conseil national des barreaux

Les frontières du secret professionnel

Maître Thomas BAUDESSON, avocat-associé, Clifford Chance, AMCO

Secret professionnel et secret de la procédure

Jean-Baptiste PERRIER, professeur à Aix-Marseille université

Secret professionnel et déontologie de l'avocat

Maître Basile ADER, ancien vice-bâtonnier, MCO, responsable de la commission de déontologie « médias et réseaux sociaux »

Pause

Table ronde - La réception du secret professionnel : regards croisés

Le secret professionnel et la chambre criminelle de la Cour de cassation

Nicolas BONNAL, conseiller à la chambre criminelle de la Cour de cassation

Le secret professionnel et la CEDH

Laura PIGNATEL, enseignante contractuelle à Aix-Marseille université

Le secret professionnel et le Conseil constitutionnel

Marthe BOUCHET, maître de conférences à l'université Paris 2

Pause déjeuner

La protection du secret professionnel de l'avocat

Présidence : Édouard VERNY, professeur à l'université Paris 2

Table ronde - Les garanties du secret professionnel : regards croisés

Le bâtonnier, gardien du secret professionnel ?

Maître Pierre-Olivier SUR, ancien bâtonnier, MCO, Avocat associé, FTMS

Le juge des libertés et de la détention, dernier rempart ?

Pauline LE MONNIER DE GOUVILLE, maître de conférences à l'université Paris 2

Les défis pour le secret professionnel

Les enjeux de la loi pour la confiance dans l'institution judiciaire

Naïma MOUTCHOU, députée et vice-présidente de la commission des lois

Thierry AZEMA, président de la chambre de l'instruction de Grenoble

Le secret professionnel de l'avocat au défi des nouvelles technologies

Warren AZOULAY, docteur en droit, Aix-Marseille université

Pause

Table ronde - Les risques pour le secret professionnel : regards croisés

Secret professionnel et infraction commise par l'avocat

Maître Christian SAINT-PALAIIS, Leborgne - Saint-Palais Associés

Le secret professionnel de l'avocat face aux perquisitions et aux visites et saisies

Maître Capucine LANTA de BÉRARD, avocat au barreau de Paris



Le secret professionnel de l'avocat face aux écoutes téléphoniques et aux réquisitions

Maître Hervé TEMIME, avocat au barreau de Paris

Didier REBUT, professeur à l'université Paris 2 Panthéon-Assas

Propos conclusifs : La sanction des atteintes au secret professionnel de l'avocat

Haritini MATSOPOULOU, professeur à l'université Paris-Saclay

Accès

Pour accéder au colloque, en présentiel ou distanciel, l'[inscription en ligne est obligatoire](#).

- > **Les invités n'étant pas membres de notre université devront présenter un passe sanitaire valide. Les membres de notre établissement devront être inscrits pour les étudiants, et en mesure de présenter une carte d'étudiant en cours de validité à cet effet.**
- > *Les événements organisés par l'université se déroulent dans le respect strict du protocole sanitaire en vigueur.*